

Réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier

Mai 2016

Critères de priorité pour l'obtention d'une place d'accueil dans un des structures du réseau.

Les places sont accessibles aux habitants des communes du réseau et / ou aux employés des entreprises ayant signé une convention avec le réseau Renens-Crissier.

Les critères de priorité pour l'obtention d'une place dans une structure sont les suivants:

- Les deux parents – ou le parent dans le cas de famille monoparentale – ont/a une activité professionnelle ou sont/est à la recherche d'emploi
- Un membre de la fratrie est déjà accueilli dans le lieu d'accueil
- La demande concerne un accueil d'urgence.
- Concordance entre la demande et la disponibilité des structures (âge de l'enfant, horaire, etc.)

Dans le cadre de l'accueil parascolaire, la concordance s'applique également aux établissements scolaires) ;

- Ancienneté de la demande (date de l'inscription sur la liste d'attente centralisée du réseau)